

CDIP/30/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 février 2023

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trentième session**

**Genève, 24 – 28 avril 2023**

Rapport d’achèvement du projet relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au moyen de la propriété intellectuelle

*Document établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient le rapport d’achèvement du projet du Plan d’action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au moyen de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur toute la période de mise en œuvre du projet, qui s’étend de mai 2019 à décembre 2022.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

|  |  |
| --- | --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET | |
| Cote du projet | DA\_1\_10\_12\_01 |
| Titre | Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement; promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle |
| [Recommandation du Plan d’action pour le développement](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/recommendations.html) | *Recommandation n° 1* : L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  *Recommandation n° 10* : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 12* : Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l’OMPI portant sur les questions de fond et l’assistance technique, conformément au mandat de l’Organisation. |
| Budget du projet | Budget total : 540 500 francs suisses, dont 353 000 francs suisses alloués aux dépenses autres que celles du personnel et 187 500 francs suisses alloués aux dépenses de personnel (P2 50%). |
| Durée du projet | 42 mois. Le projet était initialement approuvé pour une période de 36 mois. À sa vingt‑sixième session, tenue en juillet 2021, le CDIP a approuvé une extension du projet de 18 mois. |
| Principaux secteurs/domaines de l’OMPI participant à la mise en œuvre du projet | Secteur de mise en œuvre : Marques et dessins et modèles  Autre secteur impliqué : Développement régional et national |
| Brève description du projet | Le projet visait à promouvoir la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (nourriture et boissons) pour permettre leur exploitation dans le secteur du tourisme au Pérou et dans trois autres pays en développement sélectionnés, à savoir le Cameroun, la Malaisie et le Maroc.  Plus précisément, le projet vise à :  a) permettre la fixation, le développement et l’exploitation durable des traditions culinaires des quatre pays participants;  b) renforcer la capacité des opérateurs économiques en lien avec le secteur du tourisme gastronomique et des autorités nationales, notamment les offices de propriété intellectuelle, pour exploiter et bénéficier des outils et stratégies en matière de propriété intellectuelle, et  c) mieux faire connaître les avantages qui découlent de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les activités de tourisme gastronomique.  À cet effet, le projet comprenait deux résultats (une étude exploratoire et une analyse de la propriété intellectuelle) et trois activités (une table ronde, un séminaire national et un atelier international) qui impliquaient les principales parties prenantes publiques et privées du tourisme, de la gastronomie et des secteurs de la propriété intellectuelle. |
| Chef de projet | Mme Marie Paule Rizo, chef, Section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | Programme et budget pour les exercices biennaux 2018‑2019 et 2020‑2021 :  Résultat escompté III.1 : Stratégies et plans nationaux en matière d’innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux.  Résultat escompté III.2 : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.  Programme et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 :  Résultat escompté 4.1 – Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  Résultat escompté 4.2 – Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.  Résultat escompté 4.3 – Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| Aperçu de la mise en œuvre du projet | Pérou   * Composition de l’équipe et plan de mise en œuvre à l’échelle nationale : En mai 2019, le Pérou a désigné le coordonnateur de projet local au sein de l’Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI). Le même mois, un plan de mise en œuvre du projet à l’échelle nationale, décrivant les objectifs du projet, les ressources et la stratégie de mise en œuvre accompagnée d’une planification provisoire établie à l’échelle nationale a été rédigé en coordination avec l’INDECOPI. Le plan de mise en œuvre à l’échelle nationale pour le Pérou a été approuvé par l’INDECOPI en mai 2019. * Identification des parties prenantes : L’INDECOPI a mené des actions destinées à recenser les parties prenantes pertinentes du secteur du tourisme gastronomique durant le quatrième trimestre de 2019; il a notamment proposé des questionnaires et des ateliers visant à déterminer les besoins et intérêts des parties prenantes. * Étude exploratoire : Un consultant a été nommé en juillet 2019 pour préparer l’étude exploratoire destinée à recenser les principales traditions culinaires. L’étude exploratoire a été finalisée en mars 2020. Elle comprenait les observations formulées durant la table ronde. L’étude exploratoire était axée sur 12 plats typiques. Les résultats de l’étude exploratoire ont été présentés au CDIP à l’occasion de sa 25e session, qui s’est tenue en novembre 2020. L’étude exploratoire est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/scoping-study-peru.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/scoping-study-peru.pdf). * Table ronde : une table ronde réunissant les principales parties prenantes dans les domaines du tourisme, de la gastronomie et de la propriété intellectuelle s’est tenue à Lima en mars 2020. Six spécialités ont été retenues pour l’analyse de la propriété intellectuelle. * Analyse de la propriété intellectuelle : un consultant pour l’établissement de l’analyse de la propriété intellectuelle a été nommé en avril 2020. L’analyse de la propriété intellectuelle a été finalisée en mars 2022 et est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/IP\_Analysis\_Peru\_en.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/IP_Analysis_Peru_en.pdf). * Séminaire national : un séminaire national organisé par l’OMPI et l’INDECOPI s’est déroulé en juin 2022. Il a été suivi par 70 participants sur site et 171 participants à distance. Le séminaire national a eu des répercussions importantes positives sur l’évolution ultérieure du projet. Il a bénéficié de la participation de nombreuses célébrités du domaine de la gastronomie, qui ont fait une énorme publicité au projet et favorisé la sensibilisation grâce à une large couverture médiatique. * Toutes les informations importantes sur les résultats du projet au Pérou sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects/peru.html>.   Cameroun   * Composition de l’équipe et plan de mise en œuvre à l’échelle nationale : le coordonnateur de projet local pour le Cameroun a été nommé en novembre 2019. Le plan de mise en œuvre à l’échelle nationale pour le Cameroun a été ébauché en coopération avec le Ministère du tourisme et des loisirs (MINTOUL), de décembre 2019 à janvier 2020. Il a été approuvé par le MINTOUL en février 2020. * Identification des parties prenantes : le MINTOUL a créé un comité qui comprenait des représentants des divers ministères du Cameroun (*Comité interministériel*, présidé par le Secrétaire général du MINTOUL). Le comité a tenu des réunions (en présentiel et virtuelles) et a recensé plusieurs catégories de bénéficiaires en mars 2021. * Étude exploratoire : un consultant a été nommé en avril 2020 pour préparer l’étude exploratoire destinée à recenser les principales traditions culinaires. L’étude exploratoire, axée sur 20 plats typiques, a été finalisée en décembre 2021 et a intégré les observations formulées durant la table ronde (voir ci‑après). Elle est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/scoping-study-cameroon.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/scoping-study-cameroon.pdf). * Table ronde : une table ronde avec les parties prenantes a été conjointement organisée par l’OMPI et le MINTOUL le 7 décembre 2021. Elle a réuni une centaine de participants. Dix spécialités ont été retenues pour l’analyse de la propriété intellectuelle et quatre spécialités ont été retenues pour figurer en réserve. * Analyse de la propriété intellectuelle : un consultant a été nommé pour préparer l’analyse de la propriété intellectuelle en novembre 2021. L’analyse de la propriété intellectuelle a été finalisée en juin 2022 et est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/fr/agenda/docs/analyse\_ip\_cameroon\_fr.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/fr/agenda/docs/analyse_ip_cameroon_fr.pdf). * Séminaire national : un séminaire national, auquel 150 participants ont assisté, a été organisé conjointement par l’OMPI et le MINTOUL le 24 juin 2022. * Autres informations : la nomination d’un coordonnateur de projet local a pris un peu de temps au Cameroun. Contrairement aux autres pays participants, le coordonnateur de projet local nommé ne faisait pas partie de l’office de la propriété intellectuelle, mais du Ministère du tourisme et des loisirs (MINTOUL). Compte tenu de la nature du projet et de son lien avec la propriété intellectuelle, cette entité avait donc besoin de temps pour se familiariser avec le thème de la propriété intellectuelle, ce qui était un prérequis pour bien comprendre le projet. À cet effet, un atelier virtuel sur la propriété intellectuelle à l’intention du personnel du MINTOUL s’est tenu en décembre 2019, avec des exposés présentés par l’équipe de l’OMPI chargée du projet. * Toutes les informations pertinentes sur les résultats du projet mené au Cameroun sont disponibles à l’adresse suivante : https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects/cameroon.html.   Malaisie   * Composition de l’équipe et plan de mise en œuvre à l’échelle nationale : en juillet 2019, la Malaisie a nommé un coordonnateur de projet local au sein de l’Office de la propriété intellectuelle de Malaisie (MyIPO). Le plan de mise en œuvre à l’échelle nationale pour la Malaisie a été établi en coordination avec MyIPO en juillet 2019. Le plan de mise en œuvre à l’échelle nationale a été approuvé par MyIPO en février 2020. * Identification des parties prenantes : MyIPO a identifié les parties prenantes et les bénéficiaires du projet durant le premier trimestre 2020, les répertoriant dans le plan révisé de mise en œuvre du projet à l’échelle nationale. Le processus d’identification comprenait des réunions virtuelles avec des représentants du secteur de la gastronomie et du tourisme, des entités publiques centrales et locales, ainsi que des associations d’entrepreneurs. Une brochure expliquant le projet et invitant les éventuelles parties prenantes à se manifester a été publiée sur le site Web de MyIPO. Des parties prenantes supplémentaires (propriétaires de cafés, promoteurs de produits alimentaires et des associations de guides touristiques) ont été identifiés par le consultant chargé de l’étude exploratoire, alors qu’il effectuait des recherches et des visites sur le terrain dans le nord de la Malaisie. * Étude exploratoire : un consultant a été nommé en mai 2020 pour préparer l’étude exploratoire dressant la cartographie des principales traditions culinaires. L’étude exploratoire a été finalisée en novembre 2021. Elle portait sur 15 plats et recettes typiques. L’étude exploratoire est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/scoping-study-malaysia.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/scoping-study-malaysia.pdf). * Table ronde : une table ronde avec les parties prenantes a été organisée par MyIPO en décembre 2021 pour examiner l’étude exploratoire. Sept spécialités ont été retenues pour l’analyse de la propriété intellectuelle. * Analyse de la propriété intellectuelle : un consultant a été nommé en février 2022 pour préparer l’analyse de la propriété intellectuelle. L’analyse de la propriété intellectuelle a été finalisée en juin 2022 et est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/ip-analysis.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/docs/ip-analysis.pdf). * Séminaire national : un séminaire national a été conjointement organisé par l’OMPI et MyIPO en juin 2022. Plus de 30 parties prenantes y ont participé. * Toutes les informations pertinentes sur les résultats du projet mené en Malaisie sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects/malaysia.html>.   Maroc   * Composition de l’équipe et plan de mise en œuvre à l’échelle nationale : des délibérations initiales avec l’Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) se sont déroulées en juin, au siège de l’OMPI à Genève. En juillet 2019, le Maroc a désigné le coordonnateur de projet local au sein de l’OMPIC. Le plan de mise en œuvre du projet à l’échelle nationale pour le Maroc a été établi, en coordination avec l’OMPIC, d’août à septembre 2019. Le plan de mise en œuvre à l’échelle nationale a été approuvé par l’OMPIC en octobre 2019. * Identification des parties prenantes : l’OMPIC a mené des actions destinées à recenser les parties prenantes pertinentes du secteur du tourisme gastronomique durant le premier trimestre de 2020, notamment la distribution d’une brochure expliquant le projet (voir les outils de diffusion). Une réunion des parties prenantes, prévue en mars 2020, a été annulée en raison des restrictions liées à la COVID‑19 et remplacée par des consultations virtuelles. En outre, le consultant chargé de l’analyse de la propriété intellectuelle a fourni une liste exhaustive des parties prenantes à impliquer dans la préparation de ce document. * Étude exploratoire : un consultant a été nommé pour l’étude exploratoire en juillet 2020 (neuf mois après l’approbation par l’OMPIC du plan de mise en œuvre du projet à l’échelle nationale). Le retard de cette nomination tenait à deux facteurs : a) la difficulté de trouver un consultant possédant l’expertise requise; et b) l’apparition de la pandémie de COVID‑19. L’étude exploratoire a été finalisée en novembre 2021. Elle portait sur 13 spécialités culinaires. L’étude exploratoire est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/fr/docs/scoping-study-morocco.pdf>. * Table ronde : une table ronde avec les parties prenantes a été organisée par l’OMPIC pour examiner les résultats de l’étude exploratoire. Six spécialités ont été retenues pour l’analyse de la propriété intellectuelle. * Analyse de la propriété intellectuelle : un consultant a été nommé pour l’analyse de la propriété intellectuelle en décembre 2021. L’analyse de la propriété intellectuelle a été finalisée en juin 2022 et est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/fr/agenda/docs/rapport\_maroc\_octobre2022\_fr.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/fr/agenda/docs/rapport_maroc_octobre2022_fr.pdf). * Séminaire national : un séminaire national a eu lieu à Casablanca en septembre 2022. * Toutes les informations pertinentes sur les résultats du projet mené au Maroc sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects/morocco.html>.   Activités horizontales :   * Un atelier international a été organisé par l’équipe Coordination de l’OMPI le 18 octobre 2022, au siège de l’OMPI. Il a réuni les quatre pays participants (Pérou, Cameroun, Malaisie et Maroc) et des experts qui ont partagé leur expérience du déploiement du projet et ont examiné les conclusions et des idées d’actions futures. L’Organisation mondiale du tourisme (OMT) a également participé à l’atelier afin d’explorer avec les pays des moyens de diffuser et d’approfondir la composante touristique du projet. * Un événement parallèle a eu lieu en marge de la vingt‑neuvième session du CDIP, au cours duquel les pays participants ont présenté les conclusions du projet aux États membres. |
| Principaux résultats et effets du projet | **1) Cartographie des traditions culinaires dans les quatre pays participants : les études exploratoires ont été achevées dans les délais et ont étudié la chaîne de valeur d’un nombre important de traditions culinaires (12 au Pérou, 20 au Cameroun, 15 en Malaisie et 13 au Maroc). Les études reflétaient la diversité géographique, ethnique et culturelle des pays.**  **2) Renforcement de la capacité des opérateurs économiques liés au secteur du tourisme gastronomique et des autorités nationales, y compris des offices de propriété intellectuelle, à utiliser et tirer parti des outils et stratégies de propriété intellectuelle :**  **Indicateur d’exécution 1 :** nombre d’acteurs du secteur du tourisme gastronomique qui, à l’issue du projet, ont commencé à utiliser et exploiter des instruments de propriété intellectuelle pour valoriser leur produit ou service.   1. Les résultats d’une enquête en ligne menée auprès des parties prenantes du 6 septembre au 13 octobre 2022 ont révélé ce qui suit :  * 48 principales parties prenantes ont répondu à l’enquête en ligne; * 84% des parties qui ont répondu considéraient que le projet était utile ou très utile (63% ont en particulier attribué la note la plus élevée), car il avait permis, entre autres choses :  1. d’identifier des outils de propriété intellectuelle et d’apporter des éclaircissements sur la manière dont les outils et stratégies de propriété intellectuelle peuvent être utilisés (point mentionné 56 fois dans les réponses); 2. d’améliorer la compréhension générale du potentiel des traditions culinaires ou les connaissances des traditions culinaires dans un pays en les documentant et les recensant (point mentionné 42 fois dans les réponses);  * 59% des parties prenantes qui ont répondu ont indiqué qu’elles avaient commencé ou envisageaient de commencer à utiliser des outils de propriété intellectuelle pour valoriser leurs produits ou services.  1. Les résultats des enquêtes de satisfaction effectuées après les tables rondes organisées par les pays participants concernés ont révélé ce qui suit :   Pérou :   * 100% des participants qui ont répondu ont estimé que leur niveau de connaissance et de compréhension des objectifs du projet avait augmenté après la table ronde. * 33% des personnes interrogées ont indiqué qu’elles étaient plus disposées à participer au projet (les 67% restants demeuraient dans les mêmes dispositions) après la table ronde. * 87% des personnes interrogées ont indiqué que les délibérations de la table ronde avaient été utiles/très utiles (utilité représentée par une note égale ou supérieure à 4).   Cameroun :   * 92,5% des personnes interrogées ont estimé que leur niveau de connaissance et de compréhension des objectifs du projet avait augmenté après la table ronde. * 51% des personnes interrogées ont indiqué qu’elles étaient plus disposées à participer au projet après la table ronde qu’elle ne l’était au départ. * 84% des personnes interrogées ont estimé que les délibérations de la table ronde avaient été utiles/très utiles (utilité représentée par une note égale ou supérieure à 4).   (Ne s’applique pas pour la Malaisie et le Maroc, car il n’y avait pas de données de réponse à l’enquête à résumer.)  **Indicateur d’exécution 2 :** nombre et pertinence des activités de renforcement des capacités menées par les autorités nationales, y compris les offices de propriété intellectuelle, en vue de fournir des services de conseil sur l’utilisation des outils de propriété intellectuelle dans le secteur du tourisme gastronomique.   1. Le niveau général de participation aux quatre tables rondes et quatre séminaires nationaux organisés par les autorités nationales a montré l’intérêt des parties prenantes à participer aux différentes délibérations portant sur ce projet.   Pérou :   * 35 participants ont participé (sous forme hybride) à la table ronde. * Une réunion préalable à la table ronde s’est tenue avant l’activité officielle aux fins de recueillir davantage d’observations et d’informations. * Plus de 200 participants (70 sur site et 171 à distance) ont assisté au séminaire national.   Cameroun :   * 100 personnes ont participé à la table ronde. * 150 personnes ont participé au séminaire national.   Malaisie :   * 21 personnes ont participé à la table ronde. * 30 personnes ont participé au séminaire national.   Maroc :   * 14 participants ont assisté à la table ronde. * 20 participants ont assisté au séminaire national.  1. Les résultats de l’enquête en ligne menée auprès des parties prenantes (48 réponses) ont révélé ce qui suit :  * 51% des entités publiques qui ont répondu ont indiqué qu’elles avaient commencé ou prévu de commencer à promouvoir ou à conseiller l’utilisation des outils de propriété intellectuelle dans le secteur du tourisme gastronomique.   **3) Sensibilisation aux avantages que l’utilisation de la propriété intellectuelle peut apporter aux activités du tourisme gastronomique.**  **Indicateur d’exécution 1 :** pourcentage de participants aux tables rondes et séminaires qui ont fait état d’une meilleure connaissance des retombées que la propriété intellectuelle peut avoir sur le secteur du tourisme gastronomique.   1. Les résultats des enquêtes de satisfaction effectuées après les tables rondes organisées par les pays participants concernés ont indiqué ce qui suit :   Pérou :   * 100% des personnes interrogées ont estimé que leur niveau de connaissance et de compréhension des outils de propriété intellectuelle qu’il était possible d’utiliser pour la promotion des traditions culinaires au Pérou avait augmenté après la table ronde.   Cameroun :   * 100% des personnes interrogées ont estimé que leur niveau de connaissance et de compréhension des outils de propriété intellectuelle qu’il était possible d’utiliser avait augmenté après la table ronde.   (Ne s’applique pas pour la Malaisie et le Maroc, car il n’y avait pas de données de réponse à l’enquête à résumer.)   1. Les résultats des enquêtes de satisfaction effectuées après les séminaires nationaux ont indiqué ce qui suit :   Pérou :   * 100% des personnes interrogées ont estimé que le séminaire les avait encouragées à utiliser les outils de propriété intellectuelle dans leurs activités. * 66,7% des personnes interrogées ont considéré que les délibérations de la table ronde avaient été utiles/très utiles (utilité représentée par une note égale ou supérieure à 4).   Cameroun :   * 93% des personnes interrogées ont estimé que le séminaire national les avait encouragées à utiliser les outils de propriété intellectuelle dans leurs activités. * 79,7% des personnes interrogées ont considéré que les délibérations de la table ronde avaient été utiles/très utiles.   Malaisie :   * 40% des personnes interrogées ont estimé que le séminaire national les avait encouragées à utiliser les outils de propriété intellectuelle dans leurs activités. * 57% des personnes interrogées ont considéré que les délibérations de la table ronde avaient été utiles/très utiles.   Maroc :   * 100% des personnes interrogées ont estimé que le séminaire national les avait encouragées à utiliser/continuer d’utiliser les outils de propriété intellectuelle dans leurs activités. * 91,7% des personnes interrogées considéraient que les délibérations du séminaire national avaient été utiles/très utiles.  1. Les résultats de l’enquête en ligne menée auprès des parties prenantes ont révélé ce qui suit :  * parmi les réponses indiquant que le projet était utile/très utile (84% des personnes interrogées), 52% considéraient que l’utilité tenait à la sensibilisation à l’utilisation de la propriété intellectuelle.   **Indicateur d’exécution 2 :** nombre de personnes ou entités ayant consulté et utilisé le recueil des principaux résultats et des principales conclusions des projets par d’autres États membres et parties prenantes intéressés.   * Les résultats de ce projet – quatre études exploratoires finalisées, ainsi que quatre rapports d’analyse de la propriété intellectuelle – ont été diffusés sur une page Web dédiée de l’OMPI : (<https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects/ip-and-gastronomic-tourism.html>). * Cette page Web est consacrée uniquement à ce projet, et présente les résultats et les activités du projet, les produits livrables des quatre pays participants et les outils communs du projet. Depuis sa publication en 2022, cette page a attiré 767 visiteurs uniques, a fait l’objet de 925 consultations et donné lieu à 359 téléchargements de la part de 79 pays/régions, au 1er décembre 2022. * Les pics de visites ont eu lieu avant et après l’atelier international (en septembre et novembre 2022) et ont bénéficié des activités de promotion du projet par l’OMPI sur ses pages Web dédiées au CDIP et aux conférences, ainsi que des activités de publicité menées après l’atelier. |
| Expérience acquise et enseignements tirés | Enseignements tirés   * Il convient de prévoir suffisamment de temps lors de la mise en place du calendrier du projet pour la phase de lancement du projet. D’une manière générale, les pays promoteurs ont examiné les principaux éléments d’un projet lorsqu’il est adopté par le CDIP et sont ainsi en mesure d’initier ledit projet peu de temps après. Inversement, les autres pays participants sont généralement moins avancés dans l’analyse des projets, ce qui fait qu’il leur faut davantage de temps pour constituer l’équipe locale chargée de la mise en œuvre d’un projet et, dans l’ensemble, pour lancer ledit projet. * La création d’une gouvernance de projet participative et inclusive, bien que difficile, est très importante pour obtenir des résultats positifs; * Chaque pays participant devrait allouer des ressources suffisantes pour mettre en place une équipe de coordination locale dédiée. Cela permettra d’assurer la mise en œuvre du projet en temps voulu et une coordination sans faille avec l’équipe de gestion de l’OMPI. * Le choix des consultants est une condition essentielle pour le succès des réalisations concernées. Un temps suffisant doit être consacré à l’étude de différents profils et au dialogue avec les coordonnateurs de projet locaux, qui doivent être activement impliqués dans le processus de sélection. * L’implication des parties prenantes dans le processus décisionnel est primordiale pour garantir leur engagement. * Les activités de sensibilisation dans la phase initiale du projet sont essentielles. * Des réunions devraient être organisées entre tous les pays participants au cours des différentes phases du projet afin de favoriser les échanges. |
| Risques et mesures de prévention | Les risques suivants ont été identifiés lors de la phase de planification du projet, ainsi que pendant sa mise en œuvre, et se sont concrétisés pendant sa mise en œuvre. Les stratégies d’atténuation décrites ci‑dessous sont celles qui ont été identifiées et mises en œuvre par le responsable du projet.  Risque n° 1 : une collaboration soutenue avec les autorités et les coordonnateurs nationaux est essentielle afin de définir le niveau d’appui qui devra être fourni aux pays pilotes pour assurer le bon déroulement des activités et l’exécution en temps voulu du projet.  Mesure d’atténuation n° 1 : afin d’atténuer les risques, le responsable du projet mènera des consultations approfondies et sollicitera le plein engagement des partenaires locaux pour la mise en œuvre des activités.  Risque n° 2 : les conditions dans un pays pilote retenu risquent d’entraver la mise en œuvre du projet.  Mesure d’atténuation n° 2 : les discussions devraient se poursuivre. Si ces discussions devaient se révéler infructueuses, le projet dans le pays pourrait être suspendu ou reporté.  Risque n° 3 : difficulté de trouver des experts ayant l’expérience et la connaissance requises de l’articulation entre propriété intellectuelle et promotion du tourisme gastronomique.  Mesure d’atténuation n° 3 : solliciter au plus tôt la coopération d’autres institutions spécialisées, fonds et programmes correspondants de l’ONU.  Risque n° 4 : les restrictions liées à la pandémie de COVID‑19 pourraient affecter la tenue des activités et la méthodologie de recherche des études exploratoires ainsi que l’analyse de la propriété intellectuelle.  Mesure d’atténuation n° 4 : prévoir une forme hybride pour les activités; remplacer les activités de recherche en personne par des outils de recherche en ligne. |
| Taux d’exécution du projet | Le taux d’exécution du budget à la fin du mois de décembre 2022, proportionnel au budget total alloué au projet s’élève à 47%[[1]](#footnote-2). |
| Rapports précédents | 1. Le premier rapport sur l’état d’avancement du projet figurait à l’annexe IV du document CDIP/24/2.  2. Le deuxième rapport sur l’état d’avancement du projet figurait à l’annexe V du document CDIP/26/2.  3. Le troisième rapport sur l’état d’avancement du projet figurait à l’annexe IV du document CDIP/29/2. |
| Suivi et diffusion | Suivi : les quatre pays participants ont exprimé leur intérêt pour une phase II du projet afin de mettre en œuvre les recommandations formulées dans l’analyse de la propriété intellectuelle concernant une spécialité traditionnelle sélectionnée. Une proposition de phase II est soumise à l’examen de la trentième session du CDIP.  Diffusion   * Une page Web de l’OMPI consacrée à ce projet (<https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects/ip-and-gastronomic-tourism.html>) regroupe toute la documentation, le matériel et les outils élaborés dans le cadre du projet. La page Web a attiré 767 visites et 359 téléchargements de 79 pays/régions depuis sa publication en juin 2022 (données recueillies en décembre 2022). La page est disponible dans 6 langues officielles de l’ONU et restera accessible sur le site Web de l’OMPI et mise à jour, le cas échéant. * Outils : les vidéos et brochures élaborées pour les quatre pays participants continueront d’être utilisées par les bénéficiaires et restent disponibles à l’usage de toutes les parties prenantes intéressées. |

AUTO‑ÉVALUATION DU PROJET

La clé du code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | S.O. |
| Objectif pleinement atteint | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Pas encore évalué/abandonné |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Réalisations du projet4  (résultat escompté) | Indicateurs  d’exécution  (indicateurs de résultats) | Données relatives  à l’exécution | Code d’évaluation |
| Sélection de trois pays pilotes (outre le Pérou). | Trois pays sélectionnés (sur la base de critères de sélection). | Le Cameroun, la Malaisie et le Maroc ont été sélectionnés en juillet 2019. | \*\*\*\* |
| Des coordonnateurs chargés de la mise en œuvre du projet dans les différents pays sont désignés. | Coordonnateurs (coordonnateurs de projet local) désignés au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou. | \*\*\*\* |
| Approbation des plans de mise en œuvre des projets par pays. | Quatre plans de mise en œuvre de projet à l’échelle nationale rédigés et approuvés (un par pays). | Approbation des plans de mise en œuvre des projets au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou. | \*\*\*\* |
| Quatre études exploratoires sur le secteur du tourisme gastronomique (un par pays pilote). | Recensement exhaustif des traditions culinaires dans chaque pays pilote. | L’étude exploratoire a été conclue au Pérou en mars 2020. Une cartographie de 14 traditions culinaires a été dressée, en tenant également compte des contributions des parties prenantes et des bénéficiaires formulées au cours de la table ronde. Deux traditions culinaires ont été ajoutées pendant la table ronde.  L’étude exploratoire menée au Cameroun s’est achevée en décembre 2021. Un recensement de 20 traditions culinaires a été réalisé, en tenant également compte des contributions des parties prenantes et des bénéficiaires formulées au cours de la table ronde.  L’étude exploratoire menée en Malaisie s’est achevée en novembre 2021. Elle a permis d’analyser 15 plats et recettes typiques. Au cours de la table ronde, le nom d’une spécialité a été modifié pour mieux refléter les traditions.  Au Maroc, l’étude exploratoire s’est terminée en novembre 2021. Elle portait sur 13 spécialités culinaires. Deux traditions culinaires et une variante ont été ajoutées pendant la table ronde. | \*\*\*\* |
| Recensement des organismes publics et des parties prenantes des secteurs de la gastronomie, du tourisme et de la propriété intellectuelle. | Recensement des parties prenantes concernées dans chaque pays pilote. | Les parties prenantes ont été entièrement recensées dans tous les pays pilotes. | \*\*\*\* |
| Organisation dans chaque pays pilote d’une table ronde avec les parties prenantes des secteurs du tourisme gastronomique et de la propriété intellectuelle concernées. | Un pourcentage important des participants aux tables rondes ont indiqué qu’elles leur avaient permis de mieux faire face aux difficultés rencontrées dans les secteurs de la propriété intellectuelle et du tourisme gastronomique. | Une table ronde s’est déroulée au Pérou en mars 2020. Statistiques :  - 17 participants sur site;  - 15 participants ont répondu à l’enquête;  - 87% des participants qui ont répondu ont considéré que la table ronde avait été utile/très utile;  - 87% des participants qui ont répondu ont déclaré avoir une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle après la table ronde;  - 100% des participants qui ont répondu considèrent que les traditions culinaires sélectionnées bénéficieront de l’utilisation des outils de propriété intellectuelle.  Une table ronde s’est déroulée en Malaisie en décembre 2021. Statistiques :  - 21 participants;  - 1 participant a répondu à l’enquête en ligne;  - concernant le rapport présenté par MyIPO, les participants ont appuyé le projet et certains d’entre eux ont fait part de leur intérêt à participer à la prochaine phase du projet, notamment le séminaire national.  Une table ronde s’est déroulée au Cameroun en décembre 2021. Statistiques :  - 100 participants;  - 40 participants ont répondu à l’enquête;  - 80% des participants qui ont répondu ont considéré que la table ronde avait été utile/très utile pour l’avancement du projet;  - 90% des participants qui ont répondu ont déclaré avoir une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle après la table ronde;  - 100% des participants qui ont répondu considèrent que les traditions culinaires sélectionnées bénéficieront de l’utilisation des outils de propriété intellectuelle.  Une table ronde s’est déroulée au Maroc en décembre 2021. Statistiques :  - 14 participants;  - 1 réponse à l’enquête, qui faisait part d’une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle, qui indiquait que les délibérations de la table ronde avaient été utiles et que les traditions culinaires sélectionnées bénéficieraient des outils de propriété intellectuelle. | \*\*\*\* |
| Établissement d’une analyse des segments de la chaîne de valeur d’une tradition culinaire donnée qui ont un lien avec la propriété intellectuelle dans chaque pays pilote répertoriant les instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir cette tradition culinaire tout au long de la chaîne de valeur. | Recensement des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir les traditions culinaires sélectionnées tout au long de la chaîne de valeur. | L’analyse de la propriété intellectuelle s’est achevée au Pérou en mars 2022. Quatre à cinq outils de propriété intellectuelle ont été proposés pour chaque tradition culinaire. Les outils de propriété intellectuelle proposés sont prévus par la législation nationale et régionale applicable.  L’analyse de la propriété intellectuelle menée au Cameroun s’est achevée en juin 2022. Trois à cinq outils de propriété intellectuelle ont été proposés pour chaque tradition culinaire. Les outils de propriété intellectuelle proposés sont prévus par la législation nationale et régionale applicable.  L’analyse de la propriété intellectuelle menée en Malaisie s’est achevée en juin 2022. Quatre à six outils de propriété intellectuelle ont été proposés pour chaque tradition culinaire. Les outils de propriété intellectuelle proposés sont prévus par la législation nationale et régionale applicable.  L’analyse de la propriété intellectuelle menée au Maroc s’est achevée en juin 2022. Trois à sept outils de propriété intellectuelle ont été proposés pour chaque tradition culinaire. Les outils de propriété intellectuelle proposés sont prévus par la législation nationale applicable. | \*\*\*\* |
| Organisation de quatre séminaires (un dans chaque pays pilote) au cours desquels l’analyse des segments de la chaîne de valeur d’une tradition culinaire donnée qui ont un lien avec la propriété intellectuelle sera présentée. | Un pourcentage important des participants au séminaire ont fait état d’une meilleure connaissance des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir la tradition culinaire sélectionnée tout au long de la chaîne de valeur. | Les séminaires nationaux ont eu lieu en juin 2022 au Pérou, en Malaisie et au Cameroun.  Au **Pérou :**  - 70 personnes ont participé au séminaire sur site et 171 à distance;  - 6 participants ont répondu à l’enquête;  - 100% des participants qui ont répondu ont indiqué avoir une meilleure compréhension des éventuels outils de propriété intellectuelle à utiliser pour la promotion des traditions culinaires sélectionnées et 67% ont trouvé que les délibérations du séminaire avaient été utiles;  - 35 personnes ont participé à la table ronde dans un mode hybride, et 15 d’entre elles ont répondu à l’enquête de satisfaction.  En **Malaisie :**  - 30 parties prenantes ont participé au séminaire;  - 11 participants ont répondu à l’enquête;  - 91% des participants qui ont répondu ont indiqué que leur niveau de connaissance et de compréhension des objectifs du projet avait augmenté;  - 100% des personnes interrogées ont déclaré qu’elles considéraient que l’utilisation des outils de propriété intellectuelle dans leurs activités à venir serait utile;  - 77% des personnes interrogées ont trouvé que les délibérations du séminaire national avaient été utiles/très utiles.  Au **Cameroun :**  - 150 participants;  - 77 participants ont répondu à l’enquête de satisfaction;  - 66% des personnes interrogées ont indiqué que le séminaire national les avait encouragées à utiliser les outils de propriété intellectuelle dans leurs activités;  - 76% des participants qui ont répondu ont trouvé les délibérations du séminaire national utiles/très utiles.  Au **Maroc :**  - Le séminaire national organisé par l’OMPI et l’Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) s’est tenu à Casablanca le 26 septembre 2022.  - Les représentants des différents ministères (agriculture, tourisme, culture), les parties prenantes du secteur du tourisme et les représentants du secteur culinaire ont participé au séminaire, où plusieurs idées concernant la mise en œuvre à venir du projet au Maroc ont été examinées. | \*\*\*\* |
| Organisation d’un séminaire international au cours duquel des données d’expérience et les conclusions du projet dans chaque pays pilote seront présentées. | Présence des parties prenantes des secteurs de la propriété intellectuelle et du tourisme gastronomique de différents pays concernées. | L’atelier international s’est déroulé le 18 octobre 2022, au siège de l’OMPI, et a réuni les quatre pays participants et des experts qui ont partagé leur expérience dans le déploiement du projet et ont examiné les conclusions et les idées pour l’action future. Dans le cadre des activités de fin de projet, un événement parallèle a eu lieu en marge de la vingt‑neuvième session du CDIP au cours duquel les conclusions du projet ont été présentées aux États membres.  Les quatre pays sont convenus qu’il était important de poursuivre les travaux, en s’appuyant sur les résultats du projet pour avoir un impact réel sur les personnes dans les secteurs de la gastronomie et du tourisme. L’Organisation mondiale du tourisme (OMT) a également participé à l’atelier afin d’explorer avec les pays les moyens d’approfondir la composante touristique du projet. | \*\*\*\* |

[Fin de l’annexe et du document]

1. Le taux d’exécution du budget est plutôt faible puisque de nombreuses activités du projet ont dû être réadaptées en raison des défis imposés par la pandémie de COVID‑19. Tous les résultats du projet prévus dans le document de projet ont été livrés, comme décrit dans ce rapport. [↑](#footnote-ref-2)